

betalas av region...» dans la case relative au dosage de votre ordonnance pour vous permettre de ne pas payer vos médicaments au tarif plein. Si vous disposez d'une ordonnance rédigée lorsque vous étiez en demande d'asile, vous devez demander à votre médecin de la réécrire lorsque votre carte LMA cesse de fonctionner.

Votre dossier médical

Vous avez le droit de demander l'impression de votre dossier médical. Pour cela, rapprochez-vous de votre prestataire de soins, qui vous aidera dans cette démarche.

Interprète

Vous avez le droit d'être accompagné par un interprète.

En cas de maladie requérant des soins immédiats et vitaux

Rendez-vous dans les urgences (akutmottagning) les plus proches. Si besoin, appelez le 112.

Service d'ambulance : 112

Le centre de conseil médical : 1177, ouvert 24h/24

Si vous avez besoin d'aide ou de davantage d'informations, contactez le centre de soins de la Croix Rouge :

Téléphone : 020-21 10 00 du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 12 h 00 (gratuitement):

Adresse mail : papperslos@redcross.se

SMS : 072-349 98 08 (uniquement par SMS. Appelez au 020-21 10 00 si vous souhaitez parler avec nous.)

Adresse postale :

Stockholm : Lindhagensgatan 126, 112 51 Stockholm, 4e étage

Göteborg : Rullagergatan 6b, 415 05 Göteborg



**Co-funded by
the European Union**



Healthcare for
undocumented and other
migrants

Swedish Red Cross

Infoservice 0771-19 95 00

E-post: info@redcross.se | www.rodakorset.se



Swedish Red Cross

D'après la loi, les personnes sans- papiers ont le droit à un accès aux soins.

**Depuis 2013 et la loi 2013:407, les migrants sans-papiers ont droit
aux soins de santé.**



Swedish Red Cross

www.rodakorset.se

Le droit aux soins de santé

Pour les adultes

Vous avez droit aux mêmes soins de santé que les demandeurs d'asile adultes. Concrètement, vous avez droit aux soins de santé urgents (ou soins qui ne peuvent être repoussés). Cela comprend les soins dentaires, physiques, psychologiques, ainsi que les équipements médicaux. Sont également toujours gratuits : les soins liés à la grossesse et à l'accouchement, les consultations concernant les moyens de contraception, les soins liés aux interruptions volontaires de grossesse (IVG) ainsi que ceux concernés par la loi suédoise sur la prévention des maladies infectieuses et les bilans de santé. En outre, votre région peut offrir davantage de soins, équivalents à ceux proposés aux résidents. Le personnel de santé qui vous examinera déterminera le caractère urgent ou non des soins de santé que vous devez recevoir.

Pour les enfants

Tous les enfants qui résident en Suède doivent se voir offrir les mêmes soins de santé que les enfants résidents, c'est-à-dire l'ensemble des soins de santé nécessaires, y compris les soins dentaires. Les enfants doivent être inscrits dans un centre de soins dentaires public régional (folktandvård) et dans un centre de santé infantile (barnavårdscentral, ou BVC) afin de pouvoir être invités à des rendez-vous de contrôle. En tant que parent, vous pouvez effectuer vous-même ces démarches.

Les soins de santé urgents (ou

soins qui ne peuvent être repoussés)

Les soins qui ne peuvent être repoussés sont une notion dans le domaine médical qui recouvre tous les soins administrés afin d'éviter que vous ne deveniez plus malade que vous ne l'êtes déjà. Dans cette optique, les soins de suivi sont également pris en compte. Vous avez également accès à davantage qu'aux soins de santé représentant une réponse à une urgence vitale. En d'autres termes, les soins qui ne peuvent être repoussés comprennent les soins que vous devez recevoir lorsque vous en avez besoin.

Frais médicaux

La majeure partie des frais médicaux est prise en charge par l'État. La part que vous devez régler vous-même est appelée « reste à charge » (patientavgift). Vous êtes en droit de demander une facture si vous n'avez pas la possibilité de régler ce reste à charge.

- Rendez-vous médical dans un cabinet médical ou aux urgences non vitales (närakut) : 50 couronnes ;
- Visite aux urgences (akutmottagning) : de 50 à 500 couronnes en fonction de votre lieu de résidence en Suède ;
- Diagnostic par un dentiste : 50 couronnes ;
- Dispensation de médicaments en pharmacie : 50 couronnes ;
- Matériel médical : à partir de 50 couronnes ;
- Transport médical : 25 couronnes ;
- Prestations sans reste à charge :
 - Bilans de santé ;
 - Soins de santé concernés par la loi suédoise sur la prévention des maladies infectieuses ;

- Interprète ;
- Interruptions volontaires de grossesse ;
- Soins de santé maternelle, y compris les accouchements.

Bon à savoir

« Reservnummer »

Lors de votre première consultation, vous vous verrez attribuer un numéro appelé « reservnummer ». Conservez-le : ce numéro permet de constituer votre dossier médical en un seul et même endroit, ce qui vous permet à votre tour de recevoir les meilleurs soins de santé possibles. Vous continuerez à utiliser ce numéro même si votre statut juridique évolue (par exemple, si vous faites votre demande d'asile). Attention, ce numéro en lui-même n'indique pas que vous êtes sans-papiers. Il est donc important que vous indiquiez cette information au professionnel de santé qui s'occupe de vous. Si vous avez reçu un reservnummer que vous avez ensuite perdu ou oublié, parlez-en au professionnel de santé. Ce dernier peut le plus souvent le retrouver dans le système informatique.

Identification

Lorsque vous souhaitez recevoir des soins de santé, il vous est conseillé de vous munir d'un document d'identité : pièce d'identité, carte LMA, passeport ou encore une copie d'une pièce d'identité. En l'absence de document d'identité, vous pourrez tout de même recevoir des soins. Vous n'aurez pas à fournir de preuve de votre statut de sans-papiers.

Coordonnées

Les professionnels de santé peuvent parfois avoir besoin de vous contacter,

et demandent alors le plus souvent une adresse ou un numéro de téléphone. Si vous ne disposez pas d'une adresse, vous pouvez donner votre numéro de téléphone. Si vous ne parlez pas suédois, il est également possible d'indiquer le numéro de téléphone d'une personne de contact qui parle suédois. Si vous indiquez l'adresse d'une personne qui reçoit et gère votre courrier (ABS, ou c/o), il est important d'indiquer le nom qui apparaît alors sur la porte. En cas de déménagements fréquents, il est préférable d'indiquer uniquement votre numéro de téléphone afin de ne pas rater de communication de la part des services de santé.

Confidentialité

L'ensemble des professionnels de santé sont tenus au secret professionnel, et ne contacteront pas les autorités telles que la police ou les services de l'immigration.

Pharmacie et ordonnances

Les ordonnances électroniques doivent être adressées à une pharmacie en particulier, et vous devrez présenter une pièce d'identité pour récupérer les médicaments qui vous ont été prescrits. Si vous ne disposez pas de pièce d'identité, vous devrez demander à obtenir votre ordonnance au format papier. Dans la majeure partie de la Suède, vous payez 50 couronnes par date apparaissant sur votre ordonnance. Nous vous recommandons donc de demander au médecin de rédiger votre ordonnance pour une seule date, afin de ne payer que 50 couronnes pour l'ensemble de l'ordonnance. Le médecin devra écrire « utan tillstånd,